



COMMUNIQUE DE PRESSE

Quai Albert-Cappus

Balade en toute liberté le dimanche pour les piétons et les vélos

Dans le cadre de la politique touristique, sur proposition du Comité de développement durable de la Ville de Cahors, **la circulation des véhicules est interdite quai Albert-Cappus, au droit du bâtiment appartenant à la Fédération Départementale de la Pêche** (ancien chais Reutenauer) **jusqu'à l'embranchement avec la côte de Roquebilière tous les dimanches.**

Cette mesure permet de rendre **un accès à la fontaine des Chartreux, à la Maison de l'Eau et au pont Valentré aux Cadurciens comme aux touristes, qu'ils soient piétons, cyclistes, en rollers** et autres modes de déplacements doux, **dans un contexte plus favorable et plus sécurisé, non perturbé par la circulation des véhicules.**

Cette mesure est prise tous les dimanches de 7h à 19h.

Cet aménagement contribue à promouvoir le programme **Smooth Mobility** auquel participe la Ville de Cahors, qui privilégie les déplacements doux, tels que la marche, le vélo, les rollers et tout autre mode de déplacement alternatif à la voiture.

Information au public

Direction des Services Techniques : Tél. 05 65 20 88 88
www.mairie-cahors.fr

Contact Presse

Hôtel de Ville – Direction de la Communication – Tél. 05 65 20 87 07 ou 05 65 20 87 12
www.mairie-cahors.fr